

Ecole élémentaire d'Aunay sur Odon
12 rue des Ecoles
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél : 02.31.77.60.35
Mail : ce.0142228w@ac-caen.fr
Site : <http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr>

Réouverture de l'école élémentaire d'Aunay sur Odon

Madame, monsieur,

Malgré un délai très court imposé par l'Etat, l'équipe enseignante et la municipalité feront leur maximum pour assurer la réouverture de l'école dans de bonnes conditions, tant au niveau pédagogique que sanitaire.

Cette réouverture aura lieu à compter du 12 mai prochain. Le retour progressif des élèves s'organisera à l'école selon le calendrier suivant :

Lundi 11 mai :

Accueil à l'école maternelle des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise par la municipalité. Ils devront amener leur repas s'ils mangent à l'école. Les autres élèves devront rester chez eux.

Du mardi 12 au mardi 19 mai :

1 – Cas des élèves dont les parents souhaitent qu'ils reprennent l'école :

- Les CP et ULIS seront pris en charge par leur enseignant le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Les CM2 seront pris en charge 1 jour sur 2 en alternance par groupes de 15 élèves au maximum selon un planning défini par l'enseignant et transmis aux parents. Les jours où ils n'auront pas classe, ils devront rester chez eux car la municipalité n'est pas en mesure d'assurer leur accueil. Des exercices d'entraînement leur seront proposés.
- Les élèves de CE1, CE2 et CM1 poursuivront la continuité pédagogique à distance.

2 – Cas des élèves dont les parents refusent qu'ils reprennent l'école :

Ces élèves poursuivront la continuité pédagogique à distance. Lorsque l'enseignant reprendra sa classe, ce travail pourra cependant être allégé.

3 - Cas des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

Lorsqu'ils n'auront pas classe, ces élèves seront accueillis dans l'école par des enseignants quel que soit leur niveau de classe.

Cet accueil devra rester exceptionnel et sous certaines conditions :

- Les parents devront fournir à l'école, s'ils ne l'ont pas déjà fait, une attestation ou tout document de leur employeur prouvant qu'ils sont considérés comme prioritaires.
- Ils devront envoyer au préalable et par mail au directeur de l'école les dates et horaires souhaités pour cet accueil.

A partir du lundi 25 mai :

1 – Cas des élèves dont les parents souhaitent qu'ils reprennent l'école :

- Les CP et ULIS seront pris en charge par leur enseignant le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Les CE1, CE2, CM1 et CM2 seront pris en charge 1 jour sur 2 en alternance par groupes de 15 élèves au maximum selon un planning défini par l'enseignant et transmis aux parents. Les jours où ils n'auront pas classe, ils devront rester chez eux car la municipalité n'est pas en mesure d'assurer leur accueil. Des exercices d'entraînement leur seront proposés.

2 – Cas des élèves dont les parents refusent qu'ils reprennent l'école :

Ces élèves poursuivront la continuité pédagogique à distance. Ce travail pourra cependant être allégé car l'enseignant devra faire classe en parallèle.

3 - Cas des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

Ils seront accueillis selon les modalités ci-dessus.

Cette réouverture devra se faire dans le respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'éducation nationale :

Engagement des parents :

Les parents seront invités à vérifier la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (plus de 37,8°), l'enfant ne devra pas aller à l'école.

Ils s'assureront régulièrement que leur enfant a tout son matériel, notamment celui de la trousse, car l'échange et le prêt seront interdits.

Les enfants devront amener dans leur cartable une bouteille d'eau et un chiffon propre dans un sac plastique qu'ils remporteront le soir chez eux.

En cas d'appel de l'école, les parents devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Port du masque :

Les enseignants et le personnel encadrant de l'école porteront un masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Le port du masque n'est cependant pas recommandé pour les enfants. En revanche, il est fortement conseillé pour les adultes (parents, nourrices...) qui attendent à l'entrée et à la sortie de l'école.

Nettoyage et désinfection :

Les locaux utilisés seront nettoyés et désinfectés régulièrement par le personnel communal. Tout matériel utilisé collectivement sera nettoyé et désinfecté après usage : ordinateur, jeux de manipulation pour la classe...

Chaque enseignant disposera pour sa classe du matériel nécessaire au nettoyage et à la désinfection : rouleau de papier pour s'essuyer les mains, flacon de produit hydro-alcoolique, produit désinfectant sous la forme d'un spray, boîte de lingettes...

Les élèves utiliseront les sanitaires à proximité de leur classe qui seront désinfectés et nettoyés deux fois par jour par du personnel communal.

Respect de la distanciation physique :

Des mesures pour respecter la différenciation physique (1m) seront prises :

Accueil et sortie des élèves :

Pour éviter les attroupements et les bousculades les élèves devront utiliser les entrées et sorties qui correspondent à leur classe :

- Grille rue des Ecoles : Classes de Nathalie Chennevière, Stéphanie Carjuzââ, Mélina Desmortreux, Aurore Bissey, Catherine Sébert et Florence Crand
- Grille rue des Jardins à côté de la BCD : Elèves prenant le bus, Classes d'Emmanuelle Alexandre, Zélie Dubois / François Hanesse, Mylène Piet, Jean-Michel Marais, Séverine Chéreau et Caroline Alle-Crocquevieille
- Grille rue des Jardins à côté de la garderie : Classes d'Elise Plancq, Elise Bars-Mayer et Sylvaine Bourdon

Un sens de circulation sur les trottoirs longeant l'école sera matérialisé par des flèches au sol pour éviter les croisements.

Lorsqu'ils arriveront à l'école, les élèves se rendront directement dans leur classe pour éviter un rassemblement dans la cour.

Les parents auront l'interdiction d'entrer dans l'école sans l'autorisation de l'enseignant présent à la grille.

Aménagement des classes :

Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter une distance d'au moins 1 m entre les élèves. Les déplacements seront limités.

Récréations :

Les récréations seront réorganisées pour éviter que les élèves soient trop nombreux dans la cour. Les installations extérieures, les ballons, cordes, objets personnels... seront interdits. Les enseignants seront vigilants sur la distanciation physique notamment en empêchant les jeux de contact.

Remise des documents en version papier pour la continuité pédagogique:

Les parents ne bénéficiant pas d'imprimante, d'ordinateur ou de connexion internet pourront continuer de venir chercher les documents en version papier à l'école.

Ils devront néanmoins porter un masque et appeler l'école lorsqu'ils seront devant la grille pour qu'une personne leur porte les documents.

Hygiène corporelle :

Les élèves seront sensibilisés aux gestes barrières.

Le lavage des mains sera réalisé à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, avant et après chaque récréation, avant et après chaque repas, avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, toussé ou éternué, le soir avant de rentrer chez soi.

L'utilisation de gel hydro-alcoolique se fera très occasionnellement et sous contrôle de l'enseignant.

Activités périscolaires relevant de la municipalité

Transport scolaire :

Le transport scolaire sera maintenu.

Les masques ne seront pas obligatoires pour les enfants mais le seront pour les adultes. L'effectif maximum pour chaque bus ne devra pas dépasser 50% de sa capacité.

Garderie :

Une garderie sera mise en place uniquement pour les enfants de personnel prioritaire le matin, à l'école maternelle et le soir, à l'école élémentaire compte-tenu des exigences sanitaires et des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

Cantine :

Les 2 services de cantine seront maintenus et encadrés par 8 personnes.

Le lavage de main et la distanciation physique seront respectés selon le protocole sanitaire.

Nous espérons que toutes ces mesures permettront à l'école de reprendre vie progressivement. Cependant, si nous constatons que le protocole sanitaire ne peut être respecté, la fermeture de l'école pourra être demandée par l'équipe enseignante.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Noël Dupont

Directeur